

## LE PRIX DANS LES MARCHÉS PUBLICS



## **SOMMAIRE**



Première étape

• Formation du prix

• Susciter le juste prix

Seconde étape

• Challenger le prix

Troisième étape

- Evaluation de l'offre de prix
- La recherche de la meilleure offre

Quatrième étape

• Evolution du prix



## LE PRIX DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Première étape : la formation du prix susciter le juste prix



## LA FORMATION D'UN JUSTE PRIX RÔLE DE L'ACHETEUR



## Un principe absolu

- le prix dans les marchés publics doit être DETERMINE OU DETERMINABLE :
  - En cas d'absence de prix, le contrat est nul.
  - Le prix peut être provisoire dans des cas énoncés par l'article 19 I et II du code des marchés publics : marché de maitrise d'œuvre, fournitures complexes...

## LA FORMATION D'UN JUSTE PRIX RÔLE DE L'ACHETEUR



#### **EVITER**

- Exigences excessives ( et le corollaire pénalités excessive)
- durée du marché trop long ou pas assez (reconduction annuelle)
- Marché de taille trop important (connaissance secteur économique)
- Allotissement non adapté
- Confusion entre le besoin et le produit du marché
- Révision actualisation non prévue
- Livraison de fourniture pour des montants inférieure à 150 euros (fourniture de bureau), globaliser les livraisons.

# LA FORMATION D'UN PRIX JUSTE RÔLE DE L'ACHETEUR



#### **BONNES PRATIQUES:**

- Optimiser la détermination du besoin (éviter la surqualité penser au reconditionné....)
- Réfléchir à un coût global
- Permettre les variantes pour obtenir des offres innovante
- Rappel du régime des variantes :
  - Procédure formalisé, en l'absence d'indication les variantes ne sont pas admise à l'inverse en procédure adaptée où le candidat peut présenter des variantes sauf indication contraire.
- Facilité de trésorerie : octroyer des acomptes





## LE PRIX DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Seconde étape :

**Challenger le prix** 

le choix de la procédure



#### **CHALLENGER LE PRIX**



#### **CHALLENGER LE FOURNISSEUR POUR UN MEILLEUR PRIX**

#### Le choix de la procédure :

- L'accord cadre permet de référencer un certain nombre de fournisseur avec une remise en compétition à chaque besoin
- La négociation (MAPA)
- Le dialogue compétitif
- Le système d'acquisition dynamique (SAD)
- Article 54 du CMP : Les enchères inversées limitée aux fournitures courantes
- La plate forme interministérielle de l'Etat permet d'utiliser l'ensemble de ces procédures

#### Faciliter les moyens de paiement (carte achat-facturation électronique)

#### Insertion de clause incitatives :

- Article 17 du CMP dispose : « des clauses incitatives peuvent être insérées dans les marchés aux fins d'améliorer les délais d'exécution, de rechercher une meilleure qualité des prestations et de réduire les coûts de production »
- Application pour marché de MOE exemple : « Si l'estimation définitive des travaux proposée par le maître d'oeuvre au stade de l'apd est inférieure au montant prévisionnel de ces derniers tel qu'arrêtés par la maitrise d'ouvrage lors de la notification du marché de maîtrise d'oeuvre, le maître d'oeuvre bénéficiera sur le montant de sa rémunération définitive d'un intéressement égal à 5 % de l'économie réalisée entre ces deux estimations ».

# CHALLENGER LE PRIX LA FORMATION D'UN PRIX JUSTE



Eles enchères inversées : Base réglementaire : Article 54 du CMP

#### Qu'est ce qu'une enchère électronique inversée ?

Une enchère électronique est une procédure de sélection des offres réalisée par voie électronique et permettant aux candidats de réviser leurs prix à la baisse et de modifier la valeur de certains autres éléments quantifiables de leur offre.

## <u>Dans quelles cas et comment utiliser les enchères électroniques inversées</u> ? pour les fournitures courantes (pas les prestations de services)

- Au dessus d'un seuil d'achat de 130.000 € ht
- Elle porte sur : le prix et 2d'autres critères quantifiables



Elle intervient après une première évaluation complète des offres permettant que leur classement puisse être effectué sur la base d'un traitement automatisé

## CHALLENGER LE PRIX LA FORMATION D'UN PRIX JUSTE



Le système d'acquisition dynamique : Article 78 du CMP de 2006 (modifié en 2011)

Le SAD est un système de « référencement » fonctionnant en 2 phases :

Première phase de mise en place du système : sélection d'opérateur sur la base d'une offre indicative.

Deuxième phase : mise en concurrence des opérateurs préalablement sélectionnés pour attribution d'un ou plusieurs marchés dits spécifiques sur la base d'une offre définitive.

A la différence de l'accord cadre, c'est un référencement ouvert, puisque de nouveaux opérateurs peuvent être référencés pendant la durée du SAD.

Le SAD est une procédure entièrement électronique.

Le SAD concerne les fournitures, et depuis 2011, les services courants.

La durée du SAD est limitée à 4 ans, sauf cas exceptionnels justifiés.



## LE PRIX DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Troisième étape :

L'évaluation du prix

La recherche de la meilleure offre





#### Article 53-I du code des marchés publics :

- "Pour attribuer le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur se fonde :
  - 1° Soit sur une pluralité de critères non discriminatoires et liés à l'objet du marché (...);
  - 2° Soit, compte tenu de l'objet du marché, sur un seul critère, qui est celui du prix. »





Un pré requis : L'acheteur doit bien connaître le secteur d'activité

Les syndicats professionnel fournissent le coût de la main d'œuvre





1er méthode : le standard

## Prix fournisseur lambda comparé au meilleur Prix

- Comparaison des offres entre elles. L'analyse est avant tout comparative
- Le DPGF et le DQE permettront d'effectuer cette analyse.





- Point de vigilance : utiliser La courbe de gauss .
- La comparaison mathématique se fera pour apprécier l'offre et détecter un seuil d'anomalie mais ne permettra pas de rejeter les offres trop éloignées de la moyenne.
- Les prix supérieurs de x ou inférieures de XX % par rapport à une référence feront l'objet d'une demande de précision.
- Les Prix inférieurs ne pourront être éliminés sans demande de précision.
- Une offre peut être qualifiée d'anormalement basse si elle ne correspond pas à une réalité économique mais le rejet n'est pas automatique pour ne pas pénaliser la compétitivité ou l'innovation





## 2ème méthode: Notation par rapport au prix moyen

 Chaque prix est comparé à la moyenne de l'ensemble par le biais d'une formule mathématique

Soit N la note et P le prix; Si les prix sont proches du prix moyen :



$$N = {(P moyen-P)/P moyen}*10 + 10$$

Dans le cas d'une notation sur 20 avec cette formule, on voit que si P> 2 P moyen, la note prix devient négative.

Dans ce cas on pourra utiliser une autre formule :

soit avec « n » un entier positif (2 ou 3 ou ...)

N = {P moyen puissance n / (P moyen puissance n + P puissance
n)}\*20

Dans ce cas la notation ne donnent ni notes négatives ni notes supérieures à la note maximale ;

Plus « n » est important plus l'écart de note sera important.



#### Autre méthode : Le coût complet

- L' achat de matériel : prévoir le coût de la maintenance, le coût du fonctionnement (prix des consommables), le coût du recyclage..
- En travaux envisager le coût de fonctionnement d'un bâtiment.
- Le contrat de performance énergétique





## LE PRIX DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Quatrième étape :

l'évolution du prix







#### L'actualisation

Lorsqu'il y a un délai entre date réception offre et date de notification. Article 18 du CMP indique qu'il faut prévoir l'actualisation si ce délai est supérieur à 3 mois.

## Exemple d'actualisation sur la base d'un index BT P = PØ x [BT (m-3) / BTØ]

P = prix actualisé HT PØ = prix initial HTBT (m-3) = valeur de l'index à la date de début d'exécution des prestations moins - 3 mois BTØ = valeur de l'index BT à la date de fixation du prix



La révision des prix article 18 V du code des marchés publics:

les marchés supérieurs à 3 mois pour lesquels il y a une part importante de fournitures notamment de matières premières dépendant des cours mondiaux comportent une clause de révision des prix.

La révision des prix est obligatoire pour les marchés travaux mais aussi de FCS.



#### Deux méthodes de révision des prix :

- Mécanisme de l'ajustement par rapport à un prix de référence.
- 1ère modalité (nettoyage locaux...) :
  - P = P0 (I (valeur de indice à date réalisation prestation)
    Io (valeur de l'indice à la date établissement du prix Mo)
- 2ème modalité : (carburant, quincaillerie)
   Ajustement par rapport à un prix applicable à l'ensemble de la clientèle.
   un élément fixe (% de rabais) et un élément variable le tarif du

#### **Précautions contractuelles:**

fournisseur.

- Les clauses butoirs : limité l'évolution du prix
- Les clauses de sauvegarde : donne la possibilité de résilier sans indemnité la partie non exécutée du marché

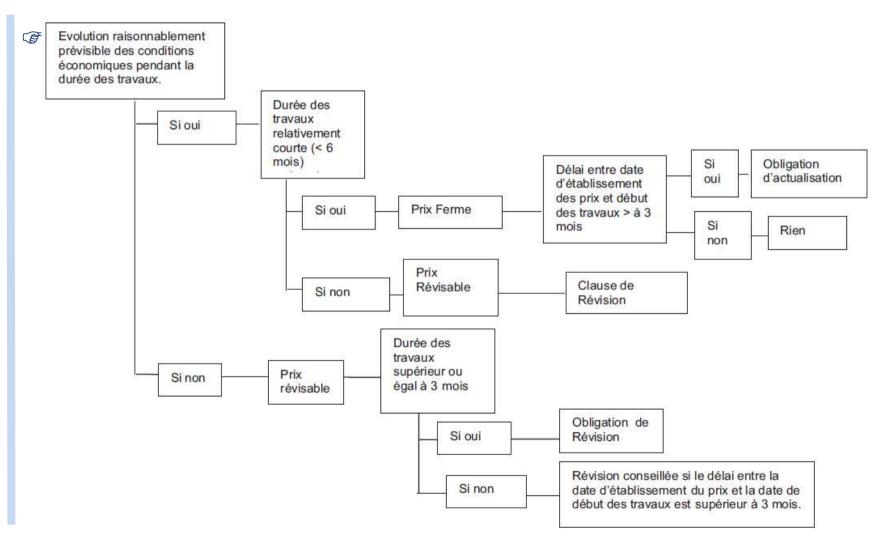


#### La révision par application d'une formule paramétrique

- La formule doit tenir compte de la main d'œuvre, énergie, frais généraux.
- Les éléments sont extérieurs à l'entreprise, les éléments choisis correspondent à ce qui impacte le plus le prix de la prestation ou du matériel acheté.

Les deux méthodes peuvent se trouver dans le même marché.







Indices interdits au vu des dispositions du Code Monétaire et Financier - Article L. 112-2 :

Dans les dispositions statutaires ou conventionnelles, est interdite toute clause prévoyant des indexations fondées sur

- le salaire minimum de croissance [le SMIC],
- le niveau général des prix ou des salaires,
- les prix des biens, produits ou services n'ayant pas de relation directe avec l'objet du statut ou de la convention ou avec l'activité de l'une des parties



#### **Où trouver les indices :**

**❖** BMS : (Insee) :

**❖** Moniteur des travaux public:

**❖** Syntec:

**❖** BOCCRF:

**Indice salaires** 

**Indice TP** 

**Indice horaire informatique** 

Indices matières premières



#### **POUR ALLER PLUS LOIN**



## Prochainement un guide de la DAJ sur les prix dans les marchés publics

Le guide sur les prix a fait l'objet d'une concertation restreinte, limitée aux membres du groupe de travail « prix dans les marchés publics » de l'OEAP mais également à l'ensemble des membres de l'OEAP. La dernière version du guide a effectivement été récemment transmise à ces mêmes personnes, pour une publication prochaine du Guide.

Je vous invite à consulter prochainement la <u>page d'accueil de l'Espace</u> <u>marché public</u> qui annoncera la publication du Guide sur les prix.